

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

Réélection à la présidence et au Conseil exécutif du CICR

L'Assemblée du Comité international de la Croix-Rouge, dans sa séance des 17 et 18 décembre 1980, a réélu M. Alexandre Hay à la présidence du CICR, pour une période de quatre ans.

M. Hay avait succédé comme président du CICR au professeur Eric Martin et avait pris ses fonctions le 1^{er} juillet 1976.

En tant que président du CICR, M. Hay continuera de présider également le Conseil exécutif.

Dans la même séance, l'Assemblée du CICR a renouvelé le mandat de quatre membres de son Conseil exécutif, MM. Richard Pestalozzi, Jakob Burckhardt, Athos Gallino, Rudolf Jäckli. Il a, par ailleurs, accepté la démission de ce Conseil de M^{me} Denise Bindschedler-Robert, en lui exprimant ses vifs remerciements pour les distingués services qu'elle lui a rendus depuis la constitution du Conseil exécutif en 1973. M^{me} Denise Bindschedler-Robert reste membre de l'Assemblée du CICR.

Pour remplacer la démissionnaire, l'Assemblée a élu, comme cinquième membre du Conseil exécutif, M^{me} Andrée Weitzel, membre du CICR depuis 1979.

Ratification des Protocoles

Le Gouvernement suisse a reçu deux instruments portant ratification par la République démocratique populaire lao des Protocoles additionnels I et II aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés internationaux et non internationaux, adoptés à Genève le 8 juin 1977.

Ces instruments ont été enregistrés auprès du Gouvernement suisse le 18 novembre 1980 et, conformément à leurs dispositions, les Protocoles entreront en vigueur pour la République démocratique populaire lao six mois après le dépôt des instruments de ratification, soit le 18 mai 1981.

Avec cette ratification, dix-sept Etats seront Parties au Protocole I et seize au Protocole II.